Lu le 27e juin 1765.

Le memoire lu a la seance du 23 may dont lacademie nous a charge Monsieur ferrand et moy de faire le rapport contient plusieurs objections faites aux partisants des machines dans le traitement des luxations

Monsieur portal docteur en medecine de Montpellier correspondant de la societe royale des sciences de la meme ville qui en est lauteur avoit soutenu une these le 2 aoust 1764 dans les ecoles de montpellier dans la quelle il donnoit la description dune machine de son invention propre a reduire les membres luxes par une methode quil assuroit meriter la preference sur les autres. cette machine avoit ete presentee avant a la societe royale des sciences de Montpellier ainsi qua lacademie de toulouse et elle avoit ete receue partout avec eloges.

Mr portal voulut joindre aux approbation de ces deux societes celle de lacademie royale de chirurgie, mais le jugement de celle ci fut defavorable a la machine. les reflections qua ~~fait~~ ~~M~~ depuis fait Mr portal ont donne lieu aux objections sur les quelles seules il sagit de prononcer

pour etablir la premiere de ces objections Mr portal avance quil faut plus de force de la part des machines quil nen faut de la part des mains seules pour produire une egale extension du membre luxé

" la raison de cette assertion est ~~que~~ selon
" luy que les mains seules agissent indistinctement
" sur toutes les parties qui composent lextremité
" de la quelle le membre sest echappé tandis que les machines agissant isolemment sur certaines parties et menageant les autres ne peuvent comme les mains seules etendre les muscles depuis leur origine jusqua leur insertion;

ARC 12 d. 5 n°2

ACADEMIE ROYALE DE CHIRURGIE
C N

pour rendre cette preuve plus claire
" Mr portal suppose une luxation du bras
" en devant. dans ce cas dit il, il faut
" pour obtenir la reduction, vaincre la
" resistance quoppose la contraction du
" grand pectoral et obtenir de ce muscle
" un allongement proportionné a lespace que
" doit parcourir lhumerus pour rentrer dans
" sa cavité

or: continue Mr portal, la puissance
" qui produira cet allongement sera
" plutost celle qui etend le muscle grand
" pectoral dans toute sa longueur, que
" celle qui nen etendra quune partie
" puisque une corde plus longue de moitie
" quune autre, toutes choses egales dailleurs,
" sallonge deux fois plus quune qui seroit
" de moitié plus courte
" mais les mains seules en suivant les
" preceptes sur les extensions et contre
" extension etablis par Mrs feux du poy et
" fabre, agiront sur toute la longueur du
" muscle, et dans laction des machines
" le meme muscle sera comme coupé en
" deux portions par le corps qui fait sous
" laisselle la resistance necessaire pour la
" contre extension; dou Monsieur portal conclut
" quil faut plus de force de la part des
" machines que de la part des mains seules
" pour produire une egalle extension du
" membre luxé.

nous trouvons ici un deffaut dans la parite ~~cont~~ instituée entre lapplication des mains seules, et celle des machines. cest quen operant avec les mains seules on suppose quon suit les preceptes de Messieurs dupoy et fabre et quon les omet dans lapplication des machines: mais cest de cette omission seule que naissent les inconvenients quon reproche ici aux machines; de facon que lobjection nauroit nulle force contre elles si dans leur application on faisoit usage des preceptes en question

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C___N___

on se convinceroit plus aisement quil faut plus de force de la part des machines, que de la part des mains seules pour produire une egale extension du membre luxé; si lon faisoit attention a ce que dit Monsieur louis dans le discours preliminaire qui est a la tete du traité des maladies des os, par Mr petit, on y lit que les les machines agissant toujours selon la meme direction ne permettent pas quon varie les mouvements selon lexigence des cas de façon que tout se doit faire par force; au lieu quen substituant a cette force toujours dangereuse ladresse et lintelligence, en combinant les mouvements a propos on peut avec une extension mediocre reduire des membres luxes quon ne viendroit pas about de reduire par une extension violente et mal dirigée, en effet si lon applique cette remarque a la luxation de lhumerus en devant donnée pour exemple par Mr pottal on voit ~~tout dun~~ dabord quune force extensive dont la direction seroit invariable auroit a vaincre non seulement la resistance quoppose le grand pectoral, mais encore celle de presque tous les autres muscles du bras. tandis que par une extension dont la direction pourroit etre variée, on cederoit aux muscles grand dorsal, aux grand et petit rond, aux sous epineux et sus epineux, on cederoit despe a tous ces muscles en portant le bras en arriere a mesure que le grand pectoral sallong[eroit] et ce muscle sallongeroit avec dautant plus de facilité quil seroit presque le seul dans cette manœuvre, sur lequel seroit exercée la force extensive; dou suit une preuve qui paroit incontestable de la proposition en question.

Monsieur pottal a fait sur le cadavre des experiences avec les mains seules et avec les machines dont le resultat prouve que lallongement est plus grand avec des extensions egales quand les corps destines a faire la contre extension ne genent point les parties qui doivent sallonger

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

la Seconde objection faite aux partisants des machines dans le traitement des luxations, est une suitte de la premiere s'il faut plus deffort de la part des machines, on a a redouter les effets de ces efforts violents, la dillaceration de la peau la rupture du tissu cellulaire, celle des fibres musculaires des vesseaux, le tiraillement des nerfs, les contusions &c non seulement tous ces accidents peuvent etre produits par une extension violente, mais encore les corps quon employe pour donner prise aux machines peuvent blesser par eux meme, les lacs etant tires trop fort serent et etranglent les parties sur les quelles ils appuyent, les compresses les serviettes et tout ce quon peut employer pour arebouter tous ces instruments diffe compriment en raison de la violence des extensions, ils doivent par consequent produire le froissement la contusion et la meurtrissures des parties quils touchent

la troisiéme objection est fondée sur ce que la pluspart des praticiens et ~~meme~~ les r'habilleurs ne laissent pas avec les mains seules de reduire un asses grand nombre de luxations et meme de celles que les partisants de machine ~~autrement~~ sont obligés dabbandonner. Mr portal explique asses bien en cet endroit comment, a travers des extensions, faites au hazard et sans methode, laction simultanée des muscle qui tendent a lequilibre ramene souvent la teste de los dans sa cavité malgré les mauvaises manoeuvres. ~~ces object~~ ces objections portent tout naturellement a conclure que la machine la plus parfaite seroit celle avec la quelle on reussiroit aussi facilement quavec les mains mais dans le cas meme ou cette machine seroit possible, les mains seules etant un moyen plus simple meriteroient encore la preference

il paroit etonnant que parmi toutes les machines que limagination a fournies a la chirurgie pour aider les mains dans la reduction des luxations on ait tiré peu de parti de la plus simple de toutes, du levier, ~~que tant d'[illegible]~~ car enfin s'il ne s'agissoit que de ~~tirer~~ tendre les membres plus fortement quavec les mains celuy de la premiere ou de la seconde espece pourroit etre appliqué ~~agir~~ tout simplement sur lanse ~~quand on~~ formeroit avec le lac extensif, ce moyen auroit lavantage quon le trouve fait par tout, que tout le monde en connoit le jeu, il joindroit a la plus grande simplicité la proprieté de ne point exclure la variation dans la direction de la force extensive quil pourroit avec luy porter aussi loin quon le voudroit

quoiquil en soit nous pensons, quencore que Monsieur portal nait pas donné a ses objections toute la force dont elle sont susceptibles ces memes objections nen sont pas moins reelles contre lusage des machines en general dans le traitement des luxations; dailleurs la retractation quil fait de sa bonne opinion, sur une machine merveilleuse par luy meme, approuvée des academies de toulouse et de montpellier nous paroit un exemple dont les exemples sont rares et en meme temps un hommage trop manifeste quil rend au jugement de lacademie pour quelle ne luy en tienne pas conte en faisant usage de son travail

Levacher

Ferrand